Réseau Essonne-Mali (RésEM)

Programme 2019-2021

Action Essonne-Sahel
Amélioration de la sécurité alimentaire par l'augmentation de la production locale au travers du renforcement des compétences et de la connaissance de l'impact des réalisations

ACTIVITE E-S ET AJUKOBY

APPUI IN SITU DANS DES JARDINS A GESTION ASSOCIATIVE

Réalisé avec le concours technique et financier de :

Proposition technique et financière

Présentée par leSYFOP / CFPNioro-du-Sahel

Tél : **(223) 79 03 71 14 / 97 00 37 24**

Courriel : **cikou2002@yahoo.fr**

1. PORTEUR DE L'OFFRE :

Dénomination :
Syndicat de Collectivités Territoriales pour la Réalisation et la Gestion d'un Centre de Formation Professionnelle (CFP) à Nioro-du-Sahel, à vocation unique appelé « **SYFOP** ».

Siège social /adresse permanente :
Siège social : Nioro-du-Sahel, Quartier : Diamwély Counda,
Téléphone : (223) 21 54 10 01 / 79 03 71 14
Courriel : cikou2002@yahoo.fr

Statut
Syndicat inter-collectivité constitué de 16 communes du Cercle de Nioro-du-Sahel, du Conseil de cercle de Nioro-du-Sahel, du Cercle de Diéma et du Conseil Régional de Kayes.
Créé le 09 décembre 2007 à Nioro-du-Sahel, conformément au décret n°06-436/P-RM du 16 Octobre 2006, par l'arrêté conjoint n°07-002 des Présidents des Organes Délibérants des Collectivités Territoriales du cercle de Nioro-du-Sahel (PODCT-N) du 09/12/2007.

Nom et qualité du Responsable :
Mahamadoun **ANNE** : Président du SYFOP
Téléphone :(223) 21 54 10 01 / 79 38 46 04

Nom et contacts de la personne chargée du dossier :
Moussa **SISSOKO** : Directeur du Centre
Téléphone : (223) 79 03 71 14 / 97 00 37 24 ;
Email : cikou2002@yahoo.fr

2. CONTEXTE :

La réalisation de périmètres maraîchers, en diversifiant les cultures locales, atténue partiellement les conséquences des effets des aléas climatiques, enrichi le bol alimentaire et participe donc à l'amélioration de la souveraineté alimentaire.

Essonne-Sahel et l'Ajukoby dans leurs activités du programme RéSEM 19-21, prévoient de renforcer les compétences des maraichères et maraichers non professionnels afin d'optimiser la production locale au travers de stages au Centre de Formation Professionnelle de Nioro-du-Sahel.

A l'expérience et à la lecture des rapports de formation, il est apparu nécessaire de mettre en place un accompagnement ***in situ*** de plusieurs jours dans les périmètres maraîchers dont sont issu-e-s les stagiaires.

3. OBJECTIFS GENERAL :

Renforcer les compétences des maraîchères et maraîchers non professionnels pour une production locale optimisée.

4. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA FORMATION :

A l'issue de l'accompagnement **in situ de quatre jours**, dans leurs périmètres maraîchers d'origines :

a. Les maraichères et maraichers non professionnels seront capable de mettre en pratique des savoirs et techniques de maraichage acquis lors des formations au CFP de NdS ;
b. Les référent-e-s des groupes seront formées pour réaliser des démonstrations pratiques participatives ;
c. Les conseils sur l'organisation d'un périmètre maraîcher seront dispensés.

5. DEMARCHE GLOBALE :

5-1 **Les intervenants :**

- Chef de programme / Expert formateur :

Sa fonction consiste à concevoir le dispositif d'accompagnement et à coordonner les activités de sa mise en œuvre.
Il a en charge la conception et l'exécution des activités d'accompagnement sur place. Il assure le rapportage de l'ensemble des faits de l'action.

Il a en charge la conception et l'exécution des activités d'accompagnement sur place. Il assure le rapportage de l'ensemble des faits de l'action.

- Le Jardinier professionnel :

Sa fonction consiste à exploiter le jardin pilote.

En outre, il participe à la conception du dispositif d'accompagnement in situ, assure les activités pratiques en lien avec l'expert formateur.

5-2 **Le lieu et la durée de la formation :**

La formation se déroulera dans des jardins ayant eu des participant-e-s aux formations de l'année 2020-21.

L'intervention est fixée pour une durée de 4 jours consécutifs. Elle sera précédée d'une visite d'une journée sur le terrain.

5-3 **Le public concerné :**

Le public cible sera les maraîchères et maraîchers du périmètre accueillant l'appui **in situ**.

Dans la mesure du maintien de bonnes conditions d'organisation, des référent.e.s d'autres périmètres maraichers voisins pourront être invité.e.s.

5-4 **Le concept d'intervention :**

La finalité de l'action est double :

- apprendre aux maraîchères et maraîchers non professionnels les bonnes pratiques d'exploitation d'un périmètre maraîcher.
- doter les référent-e-s des compétences de transfert de connaissances acquises lors des formations au CFP Nioro et des outils nécessaires à l'organisation d'un périmètre maraîcher.

L'action consiste à donner, pendant quatre jours, à un groupe de maraîchères et maraîchers rassemblés dans un jardin, un maximum d'informations sur les techniques et les pratiques du maraîchage enseignées au CFP de Nioro du Sahel.

Les référent.e.s acquerront les compétences de transfert et d'animation de groupe, en situation, avec l'encadrement de l'expert formateur. Elles et ils seront en capacité d'assurer la consolidation des savoirs techniques après l'intervention.

6. PROPOSITION DE FORMATION :

6.1 **Modalité pédagogique générale à la formation :**

➢ L'action sera conçue et pilotée par l'Expert-formation aux techniques du maraîchage, qui adaptera au public spécifique de chaque action, les contenus pédagogiques et techniques de maraîchage acquis lors des formations au CFP de Nioro du Sahel.

➢Le jardinier professionnel et tout autre personne ressource[1], sera associé étroitement à toutes les phases de programmation de l'action et à sa mise en œuvre.

➢La démarche d'accompagnement consistera, en partant de l'observation par l'expert formateur et le jardinier professionnel du jardin sur place, d'évaluer, de recenser toutes les pratiques dues au manque du savoir et savoir-faire des maraichers.

➢Une visite sur le terrain sera effectuée avant l'action proprement dite, pour convenir avec les référents de leur rôle pendant la formation et d'évaluer avec elles les attentes des maraîchères.

L'organisation générale de l'action et toutes les conditions de sa réalisation seront établies avec les référentes, les membres du bureau de l'association gestionnaire du jardin et la commune accueillante.

➢Pendant les quatre jours d'accompagnement, l'expert formateur avec les référentes, aidera le groupe de maraichères à décider ce qu'il veut apprendre et à réfléchir aux diverses solutions possibles. Il conseillera les membres du groupe sur l'amélioration de la production, l'organisation d'un jardin et répondra à toutes leurs questions sur le maraîchage. Il expliquera au groupe les bonnes pratiques en matière d'exploitation d'un périmètre maraîcher.

[1] Les agents et animateurs des services d'Etat et ONG qui possèdent, du fait de leurs activités, la connaissance de jardins maraichers où se déroulera l'appui seront invités à participer et leur savoirs et pratiques utilisés.

➢Le jardinier professionnel avec les référent.e.s du groupe réaliseront des démonstrations techniques participatives pour faire voir et faire mettre en œuvre les bonnes pratiques, ainsi qu'aider à identifier les meilleurs options pour différents types d'exploitation et de contextes.
Les référent.e.s du groupe seront alors qualifié.e.s pour constituer une équipe et organiser des démonstrations techniques participatives.

6.2 **Contenus :**
Les contenus et la structure de formation proposés dans la suite de ce document sont fonction des besoins de la population cible.
Chaque action d'accompagnement devra permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs retenus pour l'action, même si les objets de démonstration et de mise en œuvre sont différents en fonction du jardin d'accueil.

A l'issue de la formation, les apprenants auront acquis des compétences dans :

- La gestion d'un espace d'exploitation d'un périmètre maraîcher (assainir le périmètre maraicher, borner des parcelles, construire des allées, installer une culture...) ;
- La réalisation des pratiques d'amélioration de sols et de gestion d'eau d'irrigation (maintien et accroissement de la fertilité des sols, gestion de l'eau d'arrosage...) ;
- L'observation méthodique de cultures afin de déterminer les causes d'anomalies de croissance, de développement... (adventices, aléas climatiques, ravageurs, maladies...) ;
- La lutte intégrée contre les ennemis de cultures par :
  - ✓le désherbage manuel et mécanique,
  - ✓le ramassage, l'élimination mécanique d'insectes ravageurs,
  - ✓la préparation, la pulvérisation de produits bios,
  - ✓l'installation de tissu moustiquaire, de filet, etc.,
  - ✓la couverture du sol avec de la paille, de la gousse d'arachide, du copeau de bois...

En simultané, les référent-e-s seront capables de :

- Réaliser des démonstrations techniques participatives dans leurs périmètres d'origines ;
- Amener le groupe de maraîcher.ères du jardin à partager, échanger leurs connaissances et savoir-faire.

6.3 **Les moyens matériels :**

Matériels de travail du sol	Matériel d'arrosage	Petits matériels	Matériels de protection	Matière d'œuvre
Houe Pioche Râteau Pelle Binette Brouette	Arrosoirs Sceau	Décamètre Marteau Sécateur Petit mètre (3 m) Piquets (en fer 10) Cordeau (fil en nylon)	Gants à mains Bottes Protège nez Pulvérisateur	Bouse de vache Gousse d'arachide Paille, Bambou Fer10, Fils d'attache Tissu moustiquaire filet, Semences.

6.4 **L'évaluation de l'appui in situ :**
Le centre dispose d'un système d'évaluation qui est mis en œuvre à différents niveaux et dès le début de l'appui.
Les formateurs, ont à leur disposition les outils d'évaluation suivant :
➢ La liste de présence des apprenants, qui permet de suivre la régularité de la participation de l'apprenant aux différentes activités de formation.

➢ Le livret du compte-rendu des activités sur lequel sont inscrites toutes les activités réalisées par séance ou journée de formation. Il comprend aussi le suivi des formateurs dans l'application des techniques d'animation et du transfert de compétences.

➢ Le bilan général : il est établi à partir de l'ensemble des fiches et outils d'évaluation et du rapport du formateur. Ce bilan porte sur l'évaluation des apprenants, des formateurs, et sur l'action en général.

7. PROPOSITION DE FINANCIERE :

Rubrique	Utilité / justification	Unité	Qté	C. U.	Montant	Imputation
Coûts pédagogiques						
Honoraires des intervenants	Expert formateur	h/jr	6	70 000	420 000	PARTENAIRE
	Jardinier professionnel	h/jr	4	25 000	100 000	
Conception supports pédago.	Fiches techniques	unité	5	4 000	20 000	
Multiplication supports pédago.	Photocopies fiches techniques	Unité	100	500	50 000	
Déplacements des formateurs	Deux A/R de l'Expert formateur Un A/R du Jardinier professionnel	unité	3	15 000	45 000	
Héberg./nourrit. des formateurs	Frais de 6 jrs pour 2 personnes	unité	6	10 000	60 000	GROUPEMENT
Suivi et rapportage de formation	Fiches et Grilles d'évaluation; Rapports de formation.	Forfait			150 000	PARTENAIRE
Total coût pédagogiques					**845 000**	
Coûts logistiques						
Materiaux de démonstrations	Semences	Forfait	1	70 500	70 500	PARTENAIRE
	Tissu antimoustique	m	10	1 100	11 000	
	Bouse de vache	charrettée	5	1 500	7 500	GROUPEMENT
	Paille	charrettée	4	4 000	16 000	
	Gousse d'arachide, copeau de bois	charrettée	4	4 000	16 000	
Matériels et équipements	Brouettes	unité	1	22 000	22 000	PARTENAIRE
	Arrosoirs	unité	6	2 500	15 000	
	Râteaux	unité	6	2 000	12 000	
	Pelles	unité	2	2 500	5 000	
	Binettes	unité	6	1 000	6 000	
	Houes	unité	6	2 000	12 000	
	Pioches	unité	6	2 000	12 000	
	Sécateurs	unité	2	4 000	8 000	
	Marteaux	unité	2	2 000	4 000	
	Coupe-coupes	unité	2	2 000	4 000	
	Décamètres (50m)	unité	1	7 500	7 500	
	Mètres(3m)	unité	2	1 000	2 000	
	Piquets (en fer 10)	unité	5	3 000	15 000	
	Piquets (en fer 06)	unité	5	1 000	5 000	
	Cordeau (nylon 50m)	unité	8	500	4 000	
Total coûts logistiques					**254 500**	
Pause café		unité	100	1 500	150 000	GROUPEMENT
COÛT D'UN APPUI IN SITU		**Total général**			**1 249 500 F CFA**	

FINANCEMENT	Montant FCFA	Montant €
80% E-S / Ajukoby	**1 000 000**	**1 524,49**
20% Association gestionnaire du jardin (valorisation)	249 500	380,36
COÛT D'UN APPUI IN SITU	**1 249 500**	**1 904,85**

A Nioro-du-Sahel le 24 février 2021

Président du SYFOP:

PO

Moussa **SISSOKO**